

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES



PROGRAMME 368

---

**CONDUITE ET PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

*Secrétaire générale*

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2022, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

### 1/ La consolidation de la DRH de l'Etat et la poursuite des réformes de la fonction publique

**Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)** consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'Etat et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret, en date du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.). Les évolutions actuelles, issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, confèrent un nouvel élan à l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148.

Le dimensionnement des moyens humains dévolus à la DGAFP répond aux enjeux stratégiques que la direction porte. En particulier, en 2022, la réforme de la haute fonction publique conduira à un vaste chantier de mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat. La DGAFP est aujourd'hui investie dans les travaux préparatoires à la création de la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur et de l'Institut national du service public, appelé à remplacer l'ENA.

### 2/Le pilotage de la transformation numérique de la fonction RH

La transformation numérique de la fonction RH, portée par **le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

Cette offre s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État. Cette feuille de route SIRH AP 2022 est en cours de revue par la DGAFP pour la période 2022-2024. Le CISIRH anticipe d'ores et déjà sa prise en compte dans sa trajectoire de déploiement. Ces orientations seront reprises dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, dont l'élaboration est en cours sous l'égide de ses directions de tutelle. Les projets engagés et mis en production, dont les deux grands projets informatiques RenoirRH et DSN (déclaration sociale nominative), sont confortés pour les prochaines années et leur extension de périmètre auprès de nouveaux partenaires est déjà inscrit dans les calendriers de conceptions et de déploiements du service.

Les moyens dévolus au CISIRH tiennent compte de l'accroissement de ses missions, et en particulier de l'élargissement constant de son offre et de ses bénéficiaires. Le déploiement de nouveaux projets et l'arrivée de nouveaux partenaires-clients dans Renoir RH (MENJS, opérateurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère des armées, notamment), la demande de nouveaux modules pour le SIRH interministériel (indemnitaire, mobilité, formation), la généralisation du module d'évaluation professionnelle « Estève » (DGFIP, militaires, magistrats) et du système d'information compétences « SI compétences » d'ici 2023, justifient le renforcement de ses moyens.

### 3/ Le pilotage des grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La **direction interministérielle de la transformation publique** (DITP), rattachée au Ministère de la transformation et de la fonction publiques depuis juillet 2020, poursuit et approfondit le pilotage des réformes prioritaires du Gouvernement au plus proche des territoires. Elle conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics.

La DITP coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP). Ce programme de transformation, qui décline les chantiers d'« Action publique 2022 », poursuit trois objectifs essentiels :

- **pour les usagers**, améliorer la qualité de service, pour rendre les services publics plus proches, plus simples et plus efficaces ;
- **pour les agents publics**, leur offrir un environnement de travail modernisé, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- **pour les contribuables**, accompagner la baisse des dépenses publiques.

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

Les moyens humains dévolus à la DITP sont renforcés pour mener à bien ces missions. L'objectif stratégique de la direction est de parvenir à un réel changement d'échelle dans la transformation publique, notamment par le pilotage de l'action publique par la donnée, l'appui à la territorialisation de l'action publique et la création des premiers centres d'expertise et de services dédiés à l'expérience usagers et à la participation citoyenne.

Dans ce contexte, la DITP poursuit en 2022 la mise en œuvre de plusieurs projets à forte valeur interministérielle : le baromètre des résultats de l'action publique, sous forme de tableau de bord des réformes prioritaires prévu par la circulaire du Premier ministre du 18 novembre 2020, le suivi des feuilles de routes des préfets, suite à la circulaire du 19 avril 2021 donnant une nouvelle dynamique à la territorialisation de l'action publique, et le renforcement de la mise en place de la nouvelle plateforme SP+, enjeu prioritaire du ministère de la transformation et de la fonction publiques afin d'outiller sa politique en faveur de l'expérience usagers.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance du programme attachés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	8 396 561	0
<b>Total</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	8 396 561	0
<b>Total</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>

**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)****2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
<b>Total</b>	<b>0</b>

**2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
<b>Total</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	36 924 759	0	0	36 924 759	0
Rémunérations d'activité	0	25 075 470	0	0	25 075 470	0
Cotisations et contributions sociales	0	11 577 960	0	0	11 577 960	0
Prestations sociales et allocations diverses	0	271 329	0	0	271 329	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	0	28 528 198	28 528 198	0	28 528 198
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	8 396 561	0	8 396 561	8 396 561	0	8 396 561
<b>Total</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>	<b>36 924 759</b>	<b>36 924 759</b>	<b>0</b>	<b>36 924 759</b>

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2021	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
<b>LFI 2021 en périmètre 2021</b>			
Entrée dans le périmètre du programme 368	+30 769 461	+30 769 461	
<i>depuis 218 / Conduite et pilotage des politiques économiques et</i>	+30 769 461	+30 769 461	<i>Dépenses de personnel de la TFP</i>
Sortie du périmètre du programme 368			
<b>LFI 2021 en périmètre 2022</b>	<b>+30 769 461</b>	<b>+30 769 461</b>	

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+30 769 461	+6 250 638	+37 020 099			<b>+37 020 099</b>	<b>+37 020 099</b>
Transfert T2 programme T2 TFP	218 ►	+30 769 461	+6 250 638	+37 020 099			<b>+37 020 099</b>	<b>+37 020 099</b>
Transferts sortants		-124 000	-41 000	-165 000			<b>-165 000</b>	<b>-165 000</b>
Régularisation du transfert en gestion 2021 des activités DGAFP vers HATVP	► 308	-124 000	-41 000	-165 000			<b>-165 000</b>	<b>-165 000</b>

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+423,00	
Transfert T2 programme T2 TFP	218 ►	+423,00	
Transferts sortants		-2,00	
Régularisation du transfert en gestion 2021 des activités DGAFP vers HATVP	► 308	-2,00	

Deux transferts sont prévus en PLF 2022 :

- un transfert entrant de 30 769 461 € en titre 2 HCAS et de 6 250 638 € en titre 2 CAS en provenance du programme 218, relatif à la masse salariale de la DGAFP, du CISRIH et de la DITP (423 ETPT) ;
- un transfert sortant de -124 000 € en titre 2 HCAS et de -41 000 € en titre 2 CAS à destination du programme 129, relatif au renforcement de la HATVP (-2 ETPT).

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	0,00	0,00	+60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
Catégorie A	0,00	0,00	+303,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,00
Catégorie B	0,00	0,00	+36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00
Catégorie C	0,00	0,00	+22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+421,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>421,00</b>

Pour 2022, le plafond d'emplois du programme s'élève à 421 ETPT, dont 14,2 % d'agents de catégorie A+, 72 % de catégorie A, 8,6 % de catégorie B et 5,2 % de catégorie C.

Le plafond d'emplois a été construit à partir de transferts d'emplois provenant du programme 218 et intègre un transfert sortant vers le programme 308 :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Transferts entrants</b>	<b>88</b>	<b>211</b>	<b>38</b>	<b>86</b>	<b>423</b>
En provenance du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières" pour la création en 2022 du programme 368 "conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques"	88	211	38	86	423
<b>Transferts</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>

## Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

sortants					
A destination du programme 308 « Protection des droits et libertés » des Services du Premier ministre pour la régularisation du transfert en gestion de la Commission de déontologie à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)		-2			-2
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>209</b>	<b>38</b>	<b>86</b>	<b>421</b>

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le schéma d'emplois du programme 368 est intégré dans les emplois portés par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ». Il en est de même pour les flux d'entrée et de sortie.

### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	0,00	281,00	+281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	140,00	+140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>421,00</b>	<b>+421,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme.

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	326,00
02 Pilotage des actions de modernisation (DITP)	95,00
<b>Total</b>	<b>421,00</b>

Le programme comprend 421 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 77 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 23 % de l'ensemble des ETPT du programme.

#### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Les apprentis relevant du périmètre du programme 368 sont portés sur le PAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

#### INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » du PAP du programme 218 (indicateur 3.3).

#### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
<b>Rémunération d'activité</b>		<b>25 075 470</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>		<b>11 577 960</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		6 209 638
– Civils (y.c. ATI)		6 209 638
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		5 368 322
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>		<b>271 329</b>
<b>Total en titre 2</b>		<b>36 924 759</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>		<b>30 715 121</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Il est prévu le versement de 0,22 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 14 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2021 retraitée</b>	<b>29,43</b>
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	29,84
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	-0,12
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,28
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,21
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,53</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-0,03
Schéma d'emplois 2022	0,56
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,10</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,20</b>
GVT positif	0,57
GVT négatif	-0,37
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>0,27</b>
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,20
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,18</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,10
Autres	0,08
<b>Total</b>	<b>30,72</b>

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de -0,2 M€ correspond à des rappels sur exercice antérieur.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de 0,2 M€ correspond à des rappels sur exercice antérieur.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -0,4 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-1,2 % de la masse salariale hors pensions). Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pension, des agents présents a été provisionnée à hauteur de 0,6 M€, soit 1,9 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à 0,2 M€, soit 0,6 % de la masse salariale hors CAS.

Les montants inscrits dans la rubrique « Autres variations des dépenses de personnels » au titre des prestations sociales et allocations diverses portent principalement sur les variations liées aux allocations pour perte d'emplois (+0,03 M€), le recrutement d'apprentis supplémentaires (0,04 M€), le versement de l'indemnité de fin de contrat (0,02 M€) et à la mise en place en 2022 de la protection sociale complémentaire (0,07 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	99 116	117 821	109 494	82 535	100 474	95 968
Catégorie A	58 641	67 729	63 324	47 723	57 643	53 667
Catégorie B	41 626	47 770	46 107	34 269	41 851	40 046
Catégorie C	28 621	39 305	31 204	22 472	34 469	24 960

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						101 631	101 631
Bonus des emplois de direction		A+		01-2022	12	28 542	28 542
Introduction part variable contractuels		A+ et A		01-2022	12	73 089	73 089
<b>Total</b>						<b>101 631</b>	<b>101 631</b>

L'enveloppe de 0,1 M€ permet le réajustement du régime indemnitaire des emplois de direction (0,03 M€) et l'introduction d'une part variable dans le régime de rémunérations des agents contractuels de catégorie A+ et A (0,07 M€)

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance : les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	0	0	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 77,3 %****01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	28 528 198	0	<b>28 528 198</b>	0
Crédits de paiement	28 528 198	0	<b>28 528 198</b>	0

EFFECTIFS	
<b>Catégorie d'emplois</b>	<b>ETPT</b>
Catégorie A+	36
Catégorie A	243
Catégorie B	27
Catégorie C	20
<b>Total</b>	<b>326</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	28 528 198	28 528 198
Rémunérations d'activité	19 154 762	19 154 762
Cotisations et contributions sociales	9 149 837	9 149 837
Prestations sociales et allocations diverses	223 599	223 599
<b>Total</b>	<b>28 528 198</b>	<b>28 528 198</b>

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs au ressources humaines ( CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

**ACTION 22,7 %****02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	8 396 561	0	<b>8 396 561</b>	0
Crédits de paiement	8 396 561	0	<b>8 396 561</b>	0



**Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques**

Programme n° 368 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS	
<b>Catégorie d'emplois</b>	<b>ETPT</b>
Catégorie A+	24
Catégorie A	60
Catégorie B	9
Catégorie C	2
<b>Total</b>	<b>95</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	8 396 561	8 396 561
Rémunérations d'activité	5 920 708	5 920 708
Cotisations et contributions sociales	2 428 123	2 428 123
Prestations sociales et allocations diverses	47 730	47 730
<b>Total</b>	<b>8 396 561</b>	<b>8 396 561</b>

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne l'action des ministères en matière de transformation publique et accompagne les administrations et les agents publics dans l'accélération du programme « Action publique 2022 » à travers l'acte III de la transformation décidée par le Gouvernement. Elle est également chargée du suivi des réformes prioritaires du Gouvernement.